

Démographie des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale

NOTE STATISTIQUE ANNUELLE SUR BASE DES DONNÉES MENSUELLES AU 31/12/2023

Chiffres clés relatifs aux entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations et faillites des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

.brussels
our business is to help yours

Chiffres clés

Données mensuelles cumulées au 31/12/2023

Entreprises assujetties à la TVA

2023	2023 vs. 2022	2023 vs. 2020
119.084	+0,7%	+5,2%

Dynamique entrepreneuriale

2023	2023 vs. 2022	2023 vs. 2020
1,4%	-55,1%	-47,8%

Créations nettes d'entreprises

Créations d'entreprises

2023	2023 vs. 2022	2023 vs. 2020
11.964	-7,7%	+2%

Cessations d'entreprises

2023	2023 vs. 2022	2023 vs. 2020
10.315	+11%	+20,4%

Faillites

2023	2023 vs. 2022	2023 vs. 2020	2020
1.679	-5,5%	+11,78%	1.502

Table des matières

Chiffres clés **2**
- Entreprises : données mensuelles cumulées 2
- Faillites : données mensuelles cumulées 2
- Table des matières 3

Note méthodologique et format digital **5**
- Note méthodologique 6
- Format digital 7

Entreprises **8**
- Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA 9
- Répartition sectorielle 10
- Evolution des entreprises selon le secteur 11

Créations d'entreprises **12**
- Evolution du nombre de créations d'entreprises 13
- Répartition sectorielle 14
- Evolution des créations selon le secteur 15
- Evolution du taux de création d'entreprises 16
- Taux de création par secteur 17

Cessations d'entreprises **18**
- Evolution du nombre de cessations d'entreprises 19
- Répartition sectorielle 20
- Evolution des cessations selon le secteur 21
- Evolution du taux de cessation d'entreprises 22
- Taux de cessation par secteur 23

Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale **24**
- Evolution du nombre de créations nettes 25
- Créations nettes selon la région 26
- Répartition sectorielle 27
- Evolution des créations nettes selon le secteur 29
- Dynamique entrepreneuriale 30
- Dynamique entrepreneuriale par secteur d'activité 31

Faillites **32**
- Evolution du nombre de faillites 33
- Répartition sectorielle 34
- Evolution des faillites selon le secteur 36
- Immigrations et émigrations d'entreprises 37
- Immigrations et émigrations d'entreprises 38
- Evolution du nombre de migrations 38
- Solde migratoire selon le secteur d'activité 39
- Intensité migratoire selon la région 39

Annexes **40**

Colophon

Étude réalisée par hub.brussels

Auteur Romy Guillaume

Date de réalisation 23 avril 2024

Mise en page Octopus studio graphique

Contact rguillaume@hub.brussels

Éditeur responsable Isabelle Grippa, Directrice générale - hub.brussels - Chaussée de Charleroi, 110 - 1060 Bruxelles

Note méthodologique et format digital

Note méthodologique et format digital

Note méthodologique

Source des données

Statbel

Cette note reprend les données mensuelles publiées par l'Office belge de statistique, Statbel, et sont disponibles via le site statbel.fgov.be. La plupart de ces données sont téléchargeables via l'application interactive be.STAT.

Les données relatives aux **entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations et faillites** ont trait aux entreprises assujetties à la TVA. La population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti. L'adresse du siège social/du domicile est utilisée pour ventiler les statistiques par zone géographique.

À la suite des **changements** apportés par Statbel à sa **méthodologie** de comptabilisation **mensuelle** des mouvements démographiques des entreprises en 2021[1] :

- hub.brussels calcule désormais les indicateurs de taux de création et de cessation ;
- les données mensuelles relatives aux entreprises, créations, cessations, immigrations et émigrations peuvent faire l'objet d'une analyse par secteur d'activité pour les années 2021 et suivantes ;
- celles-ci intègrent depuis 2021 les données relatives aux entreprises étrangères ainsi que celles relatives aux entreprises dont l'adresse est inconnue. En l'absence de données similaires pour les années antérieures, les données statistiques concernant la Belgique qui sont présentées dans cette note feront référence aux trois régions uniquement ;
- les données mensuelles relatives aux migrations d'entreprises ne sont pas comparables aux données des années précédentes.

Les statistiques sur les **faillites** publiées par Statbel sont élaborées à partir des données de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et du registre d'entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie.

Données mensuelles

- Les données mensuelles présentées dans cette note concernent :
- le nombre d'**entreprises** assujetties à la TVA ;
- le nombre de **créations** d'entreprises, qui correspond à la somme du nombre de primo-assujettissements et de ré-assujettissements. Les primo-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA pour la première fois tandis que les ré-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA après avoir perdu cette qualité au moins une fois ;
- le **taux de création d'entreprises** est le nombre de créations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;
- le nombre de **cessations** d'entreprises. Les cessations sont les assujettis à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence ;
- le **taux de cessation d'entreprises** correspond au nombre de cessations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;
- le nombre de **créations nettes** d'entreprises, qui correspond au solde de la différence entre le nombre de créations et de cessations d'entreprises ;
- la **dynamique entrepreneuriale** est le nombre de créations nettes divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA, exprimé en pourcentage ;

1 La méthodologie appliquée à partir de 2021 impliquant des différences minimes par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la comptabilisation des mouvements démographiques (à l'exception des migrations d'entreprises), les données sont jugées comparables par rapport aux années précédentes.

- le nombre d'**immigrations** et d'**émigrations**[2] d'entreprises entre les trois régions de la Belgique. Les immigrations d'assujettis à la TVA et les émigrations d'assujettis à la TVA concernent les assujettis dont l'adresse du siège social a été modifiée pendant la période de référence ;
- le **solde migratoire** correspond au nombre d'immigrations moins le nombre d'émigrations ;
- l'**intensité migratoire** mesure la proportion d'entreprises d'une région qui migre durant la période de référence et se calcule en rapportant l'ensemble des migrations d'une région (immigrations + émigrations) sur l'effectif moyen de la population d'entreprises assujetties de ladite région au cours de la période de référence ([assujettis n-1 + assujettis n] / 2) ;
- les **faillites** : une faillite est déclarée dès qu'une entreprise remplit deux conditions : d'une part, elle n'est plus capable de payer ses factures et d'autre part, elle ne trouve plus de nouveaux crédits. Il est à noter qu'il existe un certain retard entre la cessation de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal de commerce. L'impact au niveau économique n'est dès lors visible dans les chiffres qu'après un certain délai. En outre, le nombre de faillites peut être influencé par le rythme de travail des tribunaux de commerce. Le nombre d'audiences est notamment réduit durant les mois de juillet et août ;
- les **pertes d'emplois suite aux faillites** : celles-ci correspondent à la somme du nombre d'emplois à temps plein, du nombre d'emplois à temps partiel et du nombre d'employeurs salariés. Ces pertes d'emplois sont déterminées sur base de la dernière situation, c'est-à-dire au moment de la faillite. La source utilisée est l'ONSS.

Crises sanitaire et énergétique

En Belgique, les premières mesures de limitation des contacts sociaux suite à la pandémie générée par le Covid-19 ont été prises durant la première quinzaine de mars 2020. Les pouvoirs publics ont ensuite multiplié les mesures tant sur le plan sanitaire qu'économique pour faire face à cette crise, puis la suivante générée par l'invasion de l'Ukraine et la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières au début de l'année 2022. Depuis mars 2020, plusieurs facteurs ont donc fortement influencé l'évolution de la démographie des entreprises :

- la situation économique et sanitaire ;
- le ralentissement des activités des tribunaux et greffes durant certaines périodes de confinement ;
- les mesures prises par les autorités fédérale et régionales pour gérer la crise sanitaire ou énergétique d'une part, et pour soutenir l'économie d'autre part (moratoire sur les faillites, réforme de la procédure de réorganisation judiciaire, mesures de soutien du SPF Finances et des Régions, plans de paiement à l'amiable de l'ONSS, …). Certaines de ces mesures sont encore effectives en 2023.

Changement législatif concernant le secteur de la santé

La loi du 11/07/2021 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne l'exemption de taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Ce changement législatif a un impact sur l'obligation d'assujettissement applicable aux professions (para)médicales. Plus concrètement, nous avons constaté comme conséquences de ce changement une nette hausse des créations d'entreprises dans le secteur de la santé en 2022. Cette hausse a influencé d'autres statistiques décrites au travers de cette note de façon relativement importante. Ainsi, les résultats a priori encourageants constatés en 2022 en termes de nombre d'entreprises, de créations, de créations nettes, de taux de création et de dynamique entrepreneuriale devaient être nuancés par la prise en considération des assujettissements imputables à ce changement de législation. De même, les évolutions observées entre 2022 et 2023 et présentées dans le cadre de cette note se doivent également d'être nuancées.

Format digital

Un **monitoring sur base d'une mise à jour annuelle et mensuelle** des données relatives à la démographie des entreprises et des faillites en RBC est disponible via la plateforme Analytics.brussels.

2 Ne sont pas pris en compte les mouvements migratoires entre les trois régions et l'étranger ou les localisations inconnues.

Entreprises

Entreprises

Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA

2023 affiche un ralentissement important de la croissance du nombre d'entreprises

Au 31 décembre 2023, la RBC comptait **119.084** entreprises assujetties à la TVA sur son territoire, soit **10,4%** des entreprises actives en Belgique[3]. Une part progressivement en **baisse** depuis 2018 (11,2%).

Cela représente toutefois une augmentation de **0,7%** du nombre d'entreprises en RBC sur l'année 2023, un taux qui **diminue**

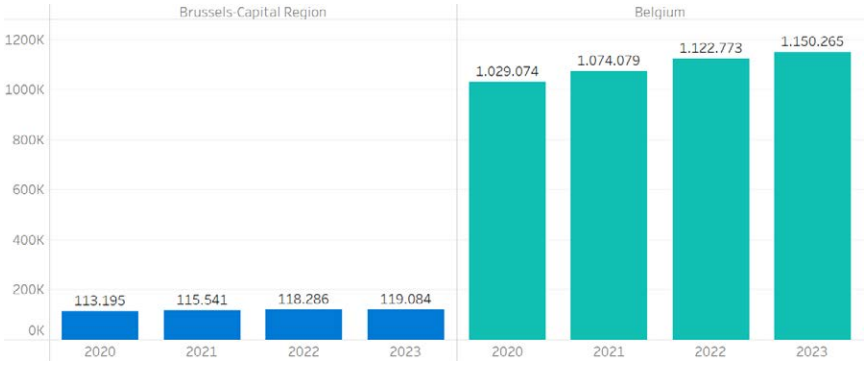


Figure 1. Nombre d'entreprises assujetties à la TVA, RBC et Belgique, 12/2020-12/2023, Statbel – Données mensuelles

fortement par rapport à 2020 (+2,1%), 2021 (+2,1%), et 2022 (+2,4%). Bien que cette diminution ne s'observe pas uniquement en RBC, le taux de croissance bruxellois reste légèrement en deçà du taux national (+4,5% en 2022 et +2,4% en 2023), ce qui maintient l'écart déjà existant entre la RBC et la Belgique depuis la crise sanitaire. Ainsi, alors que Bruxelles présentait en 2020 et 2021 des taux quelque peu inférieurs au taux observé en 2019, la Belgique enregistrait une progression du taux de croissance de ses entreprises au cours de la même période.

Cette croissance plus faible du nombre d'entreprises à Bruxelles s'explique par un **solde migratoire négatif** vis-à-vis des autres régions – ce qui n'est pas le cas en Flandre ni en Wallonie – et une **diminution** depuis quelques années de la **création d'entreprises**.

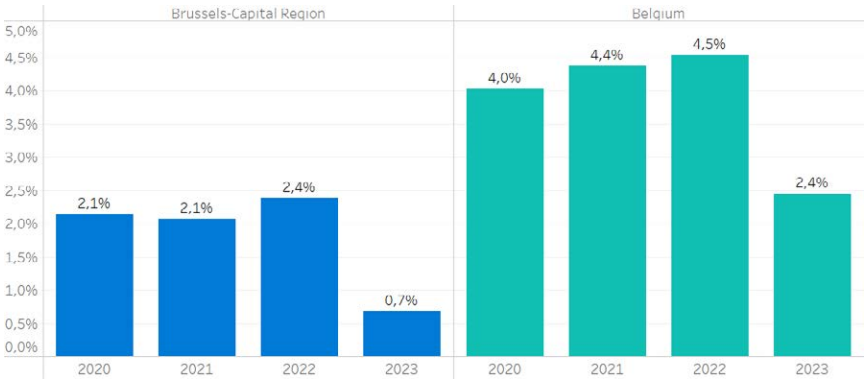


Figure 2. Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA (%), RBC et Belgique, 2020-2023, Statbel – Données mensuelles

3 Au 31/12/2023, la Région flamande représente 63,9% des entreprises assujetties à la TVA en Belgique et la Région wallonne 25,7%. La ventilation géographique étant définie sur base de l'adresse du siège social de l'entreprise personne morale et de l'adresse du domicile de l'entreprise personne physique.

Les données relatives aux créations d'entreprises, cessations, créations nettes et migrations seront analysées plus en détail dans les chapitres correspondants.

Toutefois, cette diminution du taux de croissance entre 2022 et 2023 se doit d'être légèrement nuancée.

Comme le précise la note méthodologique, un changement d'ordre législatif est à l'origine d'une hausse importante des créations d'entreprises dans le secteur de la santé en 2022. Selon notre hypothèse, le taux de croissance aurait en effet pu être évalué à 1,5% en 2022[4], soit déjà en net recul par rapport aux 2,1% enregistrés en 2020 et 2021.

Même si la diminution du taux de croissance eût été alors moins forte selon cette hypothèse, passant de 1,5% en 2022 à 0,7% en 2023, il n'en reste pas moins que le taux de croissance observé en 2023 reste **bien en retrait** par rapport à celui de 2022.

Répartition sectorielle

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques totalisent plus du quart des entreprises en RBC

Plus de la moitié des entreprises bruxelloises sont actives dans seulement trois secteurs : la **construction** (qui représente 11,5% des entreprises en RBC), le **commerce** (14,3%) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques**[5] qui compte pour plus d'un quart des entreprises à lui seul (27,4%). Ce top 3 est identique au niveau belge et identique par rapport à 2022. Notons tout de même la surpondération du secteur des activités spécialisées au niveau de la RBC par rapport au niveau national (20,1%).

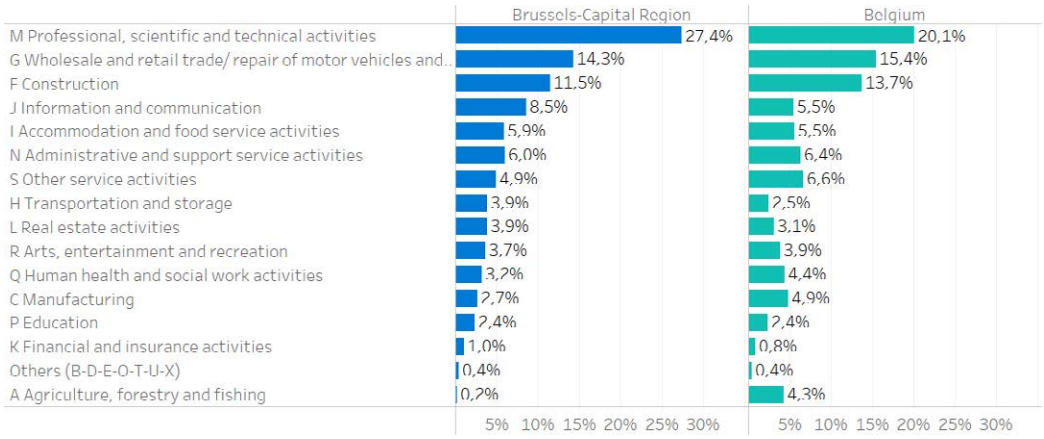


Figure 3. Répartition du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (part en %), RBC et Belgique, 2023, Statbel – Données mensuelles

4 Comme mentionné dans la note statistique dédiée aux données mensuelles cumulées au 31/12/2022, le taux de croissance moyen d'assujettis pour le secteur de la santé sur la période 2008-2021 était de 10,9%. En 2021, nous pouvions comptabiliser 2.301 entreprises dans ce secteur. En appliquant l'hypothèse d'un taux de croissance de 10,9%, nous obtenions un total de 2.551 entreprises pour l'année 2022 au lieu des 3.569 que comptabilisait réellement ce secteur en 2022. La différence était de 1.018 unités, ce qui ferait abaisser le total d'entreprises en RBC à 117.268 entreprises au 31/12/2022. Cela équivaudrait à une croissance de seulement 1,5% du nombre d'entreprises par rapport à 2021.

5 On y retrouve notamment les branches d'activité de conseil en gestion, les activités juridiques et comptables, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités spécialisées de design et les activités de traduction et interprétation. Il s'agit des activités : de location et location-bail ; liées à l'emploi ; des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activité connexes ; d'enquêtes et de sécurité ; de services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ; de services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises.

Evolution des entreprises selon le secteur

Baisse du nombre d'assujettis dans la construction, le commerce, l'HoReCa, l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance

Avec des baisses comprises entre -2,2% et -2,4%, les secteurs de **l'hébergement et de la restauration**, de la **construction** et du **commerce** accentuent une décroissance déjà entamée en 2022. **L'industrie manufacturière**, déjà en déficit en 2022, poursuit également sa décroissance en 2023 mais de manière plus mesurée (-0,4% en 2023 contre -1,4% en 2022). Ils sont rejoints par le secteur des **activités financières et d'assurance** (-1,9%) et **transport et entreposage** (-0,2%) qui enregistrent un solde net négatif au terme de l'année 2023.

À l'inverse, et à l'exception du secteur du commerce, ces secteurs enregistrent des taux positifs compris entre 0,2% et 3,4% au niveau national.

L'Horeca avait déjà entamé sa décroissance en 2019, mais l'effet combiné de la crise sanitaire puis énergétique semble avoir accéléré ce mouvement. Ce secteur a en effet perdu 0,6% en 2021, 0,8% en 2022 et 2,2% en 2023. Entre 2021 et 2023, on note une décroissance de 3% dans ce secteur, contre une progression de 2,5% au niveau belge.

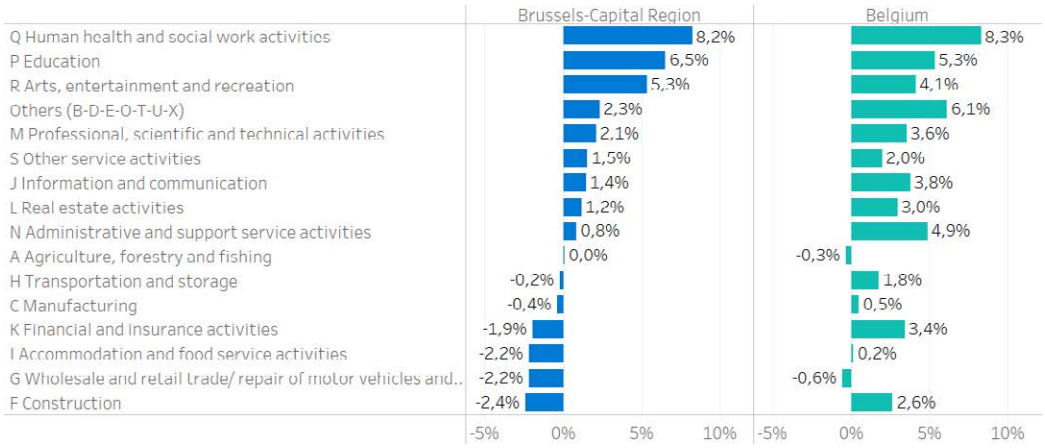


Figure 4. Evolution du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 12/2022-12/2023, Statbel – Données mensuelles.

La **construction**, qui a connu une période de faible croissance en 2020 (+0,6%) et 2021(+0,5%), confirme aujourd'hui une tendance baissière, avec -1,6% fin 2022, et -2,4% en 2023. Au niveau national, le secteur affiche pourtant une progression de 2,6%, bien que réduite par rapport à la croissance de 4,1% affichée en décembre 2022.

Comme l'année précédente, la **santé humaine et action sociale** (+8,2%), le secteur de **l'enseignement** (+6,5%), ainsi que le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** (+5,3%) enregistrent les taux de croissance les plus élevés en 2023 par rapport à 2022. Notons que le secteur de la santé humaine et l'action sociale, qui avait connu une évolution très positive en 2022 suite à un changement législatif (+55,2% entre 2021 et 2022), revient à un taux de croissance plus mesuré au terme de l'année 2023.

Créations d'entreprises

Créations d'entreprises

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Le paysage entrepreneurial bruxellois reste morose par rapport à l'avant Covid

Au cours de l'année 2023, **11.964 entreprises** ont été **créées** en RBC (=10% des créations en Belgique), ce qui équivaut à **une diminution de 7,7%** du nombre de créations d'entreprises par rapport à 2022.

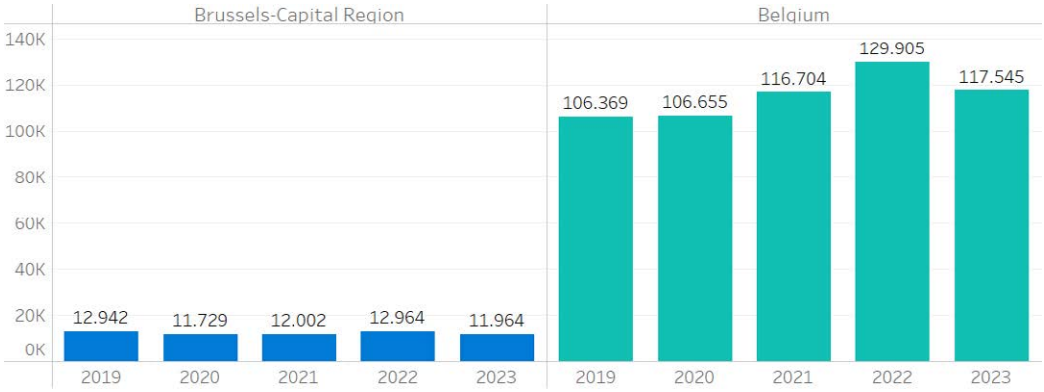


Figure 5. Nombre de créations d'entreprises, 2019 - 2023, RBC et Belgique, Statbel - Données mensuelles

Cette baisse peut notamment s'expliquer par la forte hausse des créations observée dans le secteur de la santé en 2022 suite au changement législatif qui a amené une cohorte importante de nouveaux assujettis contraints. Suite à cette forte hausse quelque peu biaisée (+8% de créations en 2022 en RBC tous secteurs confondus), il n'est en effet pas surprenant que le nombre de créations diminue en 2023. Il reste néanmoins **en deçà du nombre enregistré en 2021** (-0,3%) **et en 2019** (-7,6%), période pré-COVID), ce qui atteste d'un climat entrepreneurial plutôt maussade.

Par ailleurs, cette diminution du nombre de créations en 2023 semble être plus faible en RBC (-7,7%) qu'en Belgique (-9,5%). Toutefois, en comparant ces chiffres à ceux des autres régions il s'avère qu'en excluant le secteur de la santé, la moyenne nationale ferait mieux que la RBC, qui afficherait une baisse de –0,7% du nombre de starters (contre une progression de +1,5% pour la Belgique). Plus spécifiquement, la Région flamande passerait de -3,6% à +2,2% et la Région wallonne de -2,1% à 0,6%. Par ailleurs, le nombre de créations belges enregistré en 2023 reste quant à lui supérieur à ceux de 2019 (+10,5%), 2020 (+10,2%) et 2021 (+0,7%).

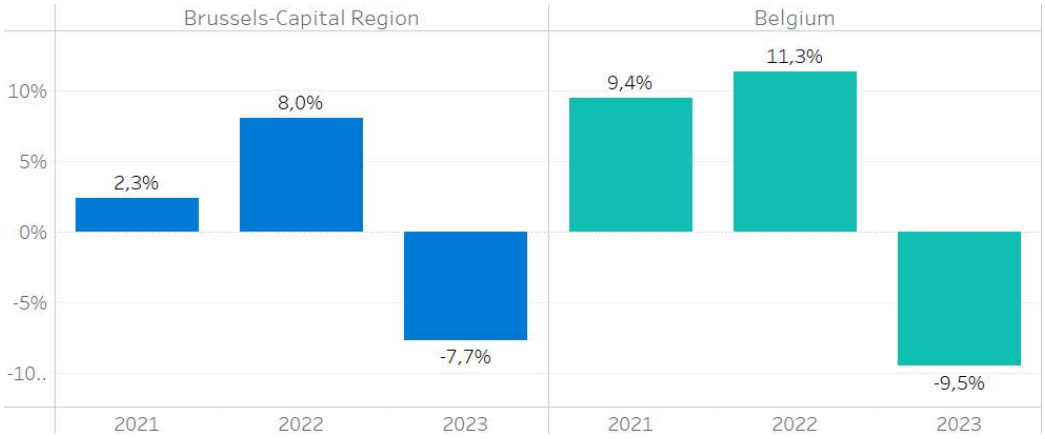


Figure 6. Evolution du nombre de créations d'entreprises (%), 2021 - 2023, RBC et Belgique, Statbel - Données mensuelles

Le paysage entrepreneurial bruxellois reste donc plutôt morose, avec des créations qui ne rattrapent pas réellement le nombre enregistré en 2019. Entre 2019 et 2023, on peut en effet observer une **baisse de 7,6%** des créations bruxelloises, alors que la Belgique affiche en revanche une progression de 10,5% pour la même période, principalement portée par les créations flamandes (+15,5%).

Répartition sectorielle

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques génère toujours le plus de créations en RBC

Avec une part de 29,8% dans le nombre total de starters bruxellois, le secteur des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** est le premier pourvoyeur de nouvelles entreprises en RBC. À l'échelle nationale, ce secteur occupe aussi la première place mais sa part est ramenée à 19,9% du total.

Le secteur du **commerce** se hisse ensuite à la deuxième place avec une part de 10,5%, suivi de près par la **construction**, représentant 10,3% du total bruxellois. Notons que la part des créations dans ces deux secteurs est supérieure au niveau national, avec +2,8pp pour le commerce et +4,1pp pour la construction.

À eux trois, ils représentent plus de la moitié des créations d'entreprises en région bruxelloise (soit 50,6%), et 47,6% au niveau national.

En quatrième position, on retrouve le secteur de **l'information et la communication**, dont la part est quant à elle plus importante à Bruxelles (9,3%) qu'au niveau belge (6%).

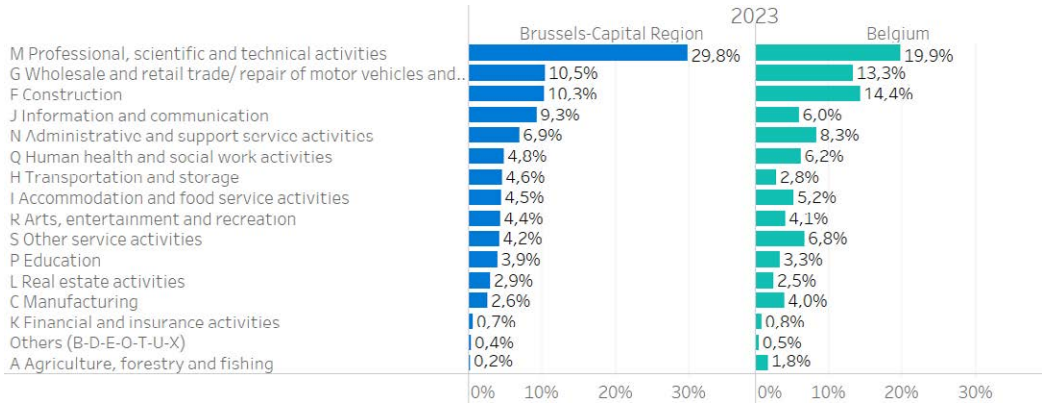


Figure 7. Répartition des créations selon le secteur d'activité, 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

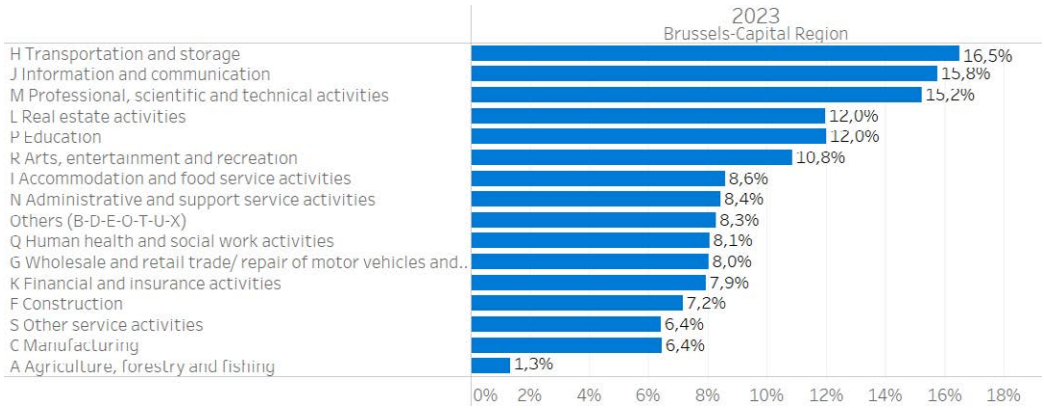


Figure 8. Part de la RBC dans les créations d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2023, Statbel, données mensuelles

Pour ce qui est de la part que représente la RBC dans les créations d'entreprises en Belgique selon le secteur d'activité, les taux sont relativement **stables** depuis le 31/12/2022 pour **quasi tous les secteurs**.

Le **transport et l'entreposage**, les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** et **l'information communication** restent en tête, avec toutefois une **légère diminution** de la part de ce dernier secteur, passant de 17,6% en 2022 à 15,8% en 2023.

De même, le secteur des **activités financières et d'assurance** représente une part plus faible des créations belges, avec une perte de **3,5 pp** en 2023.

Evolution des créations selon le secteur

Parmi les cinq secteurs principaux de la RBC, seuls l'HoReCa et les activités spécialisées, scientifiques et techniques affichent une progression du nombre de starters entre 2022 et 2023

Au sein des cinq secteurs principaux de l'économie bruxelloise en termes de nombre d'entreprises[6], seuls deux secteurs affichent une croissance du nombre de créations en 2023 par rapport à 2022 : il s'agit de **l'HoReCa** (+4,93%) et des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (+3,32%). Les trois autres enregistrent une diminution du nombre de starters.

Le **commerce** et la **construction** affichent des évolutions négatives du nombre de créations entre 2022 et 2023, mais voient cette diminution ralentir par rapport à l'année précédente. Le commerce passe ainsi de -18,6% en 2022 (soit la baisse la plus conséquente, tous secteurs confondus) à -0,56% en 2023, et la construction de -12,3% en 2022 et -5,7% en 2023. Les secteurs des **activités financières et d'assurance**, et de **l'information et communication** en revanche, voient leur nombre de starters diminuer de manière conséquente, passant de +14% en 2022 à -17,3% en 2023 pour le premier, et de +7,4% en 2022 à -12,77 en 2023 pour le second.

À l'inverse et sans surprise, le secteur de la **santé** enregistre une chute importante du nombre de créations en 2023 (-61,2%), faisant suite à l'importante augmentation de ses starters en 2022 suite au changement législatif susmentionné.

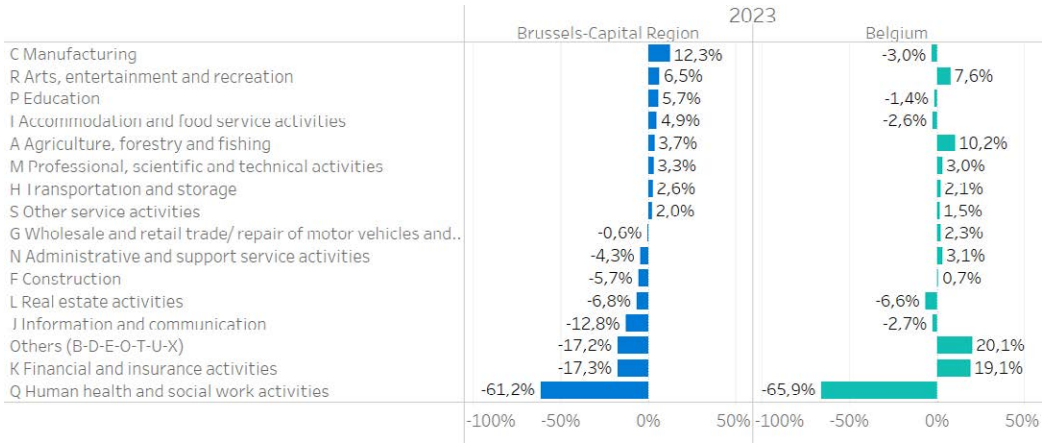


Figure 9. Evolution du nombre de créations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2022-2023, Statbel – Données mensuelles

6 Activités spécialisées, scientifiques et techniques, commerce, construction, information et communication et HoReCa (cfr. figure 3).

Evolution du taux de création d'entreprises

Taux de création d'entreprises en baisse

Le taux de création d'entreprises durant l'année 2023 à Bruxelles est de 10,1%, soit une **diminution** d'1 point de pourcentage par rapport à 2022. Cette baisse se doit néanmoins d'être nuancée avec les nouvelles créations techniques observées dans le secteur de la santé en 2022. Ce taux n'en reste pas moins **inférieur au taux belge** (10,3%) et **en deçà** des taux observés en 2020 et 2021 (10,5%), comme de la période avant Covid (11,8% en 2019).

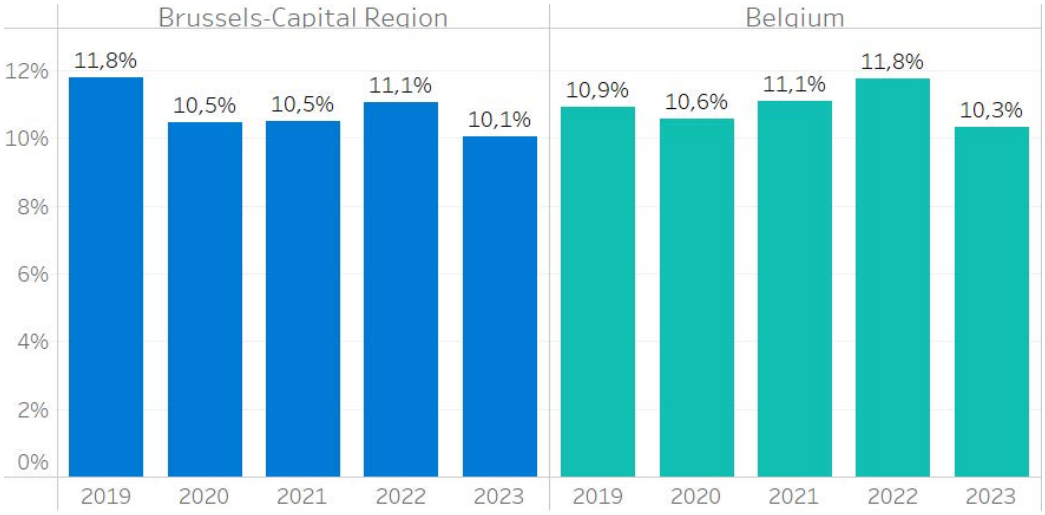


Figure 10. Taux de création d'entreprises, 2020 - 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Taux de création par secteur

L'enseignement, la santé et les arts, spectacles et activités récréatives ont le taux de création le plus élevé en RBC

Tout comme en 2021 et 2022, le secteur de **l'enseignement** et celui de **de la santé** présentent, tant à Bruxelles qu'en Belgique, les taux de création d'entreprises les plus élevés en 2023 (17% et 15,6% respectivement en RBC). La troisième position occupée en 2022 par l'information et la communication (13,1%) est désormais attribuée au secteur des **arts, spectacles et activités récréatives**, avec un taux de création de 12,2% en 2023. L'information et communication descend en revanche à la sixième position, avec 11,1%.

La RBC présente un taux de création d'entreprises **plus élevé** par rapport au taux observé en Belgique dans **les secteurs de l'enseignement, la santé, les arts, spectacles et activités récréatives, le transport et l'entreposage, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'agriculture, et l'industrie manufacturière.**

Les trois secteurs ayant enregistré la plus grande progression en termes de points de pourcentage par rapport à 2022 en RBC sont : **l'industrie manufacturière** (+1,2 pp), **l'HoReCa** (+0,4 pp), et le **transport et l'entreposage** (+0,3 pp).

En ce qui concerne les contreperformances, les secteurs bruxellois dont le taux de création est le plus faible en 2023 sont les **activités financières et d'assurances** (6,5%), le **commerce** (7,3%) et **l'HoReCa** (7,4%).

Au niveau national en revanche, il s'agit de **l'agriculture** (4,2%), **l'industrie manufacturière** (8,3%) et les **activités immobilières** (8,6%).

Les trois secteurs ayant connu une diminution plus importante en points de pourcentage par rapport à 2022 sont : la **santé** (-35,4 pp, en référence à la hausse technique des créations en 2022), **l'information et la communication** (-2 pp), et les **activités financières et d'assurances** (-1,5 pp).

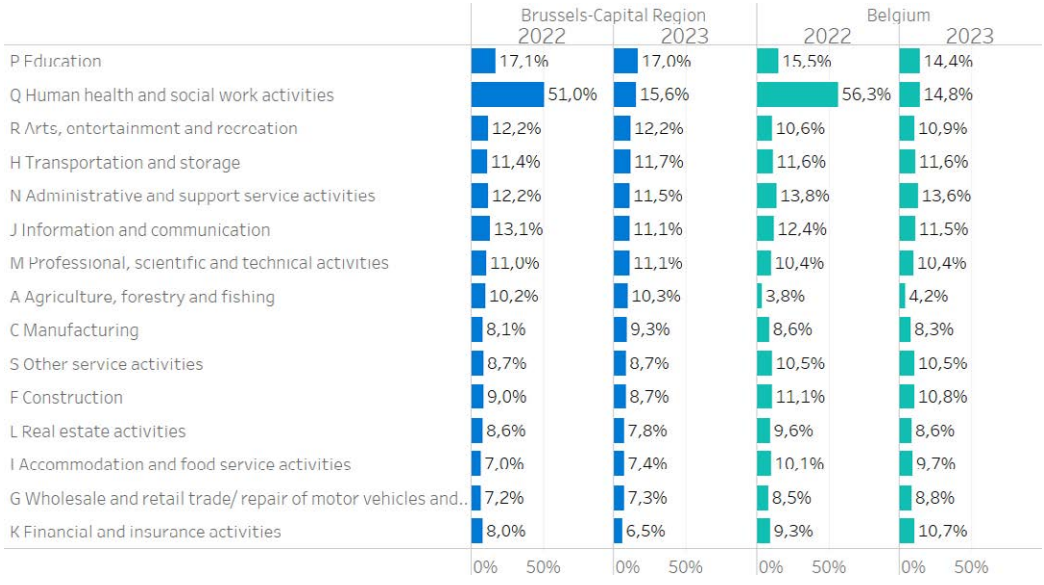


Figure 11. Taux de création d'entreprises par secteur d'activité, 2022-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Cessations d'entreprises

Cessations d'entreprises

Evolution du nombre de cessations d'entreprises

Le nombre de cessations dépasse les valeurs pré Covid-19

Le nombre de cessations d'entreprises en RBC continue **d'augmenter** en 2023[7] (+11% vs. 2022), et dépasse même le nombre enregistré en 2019 (+7,4%), ce qui est également le cas au niveau national (+11,1% entre 2022 et 2023 et +22,4% entre 2019 et 2023).

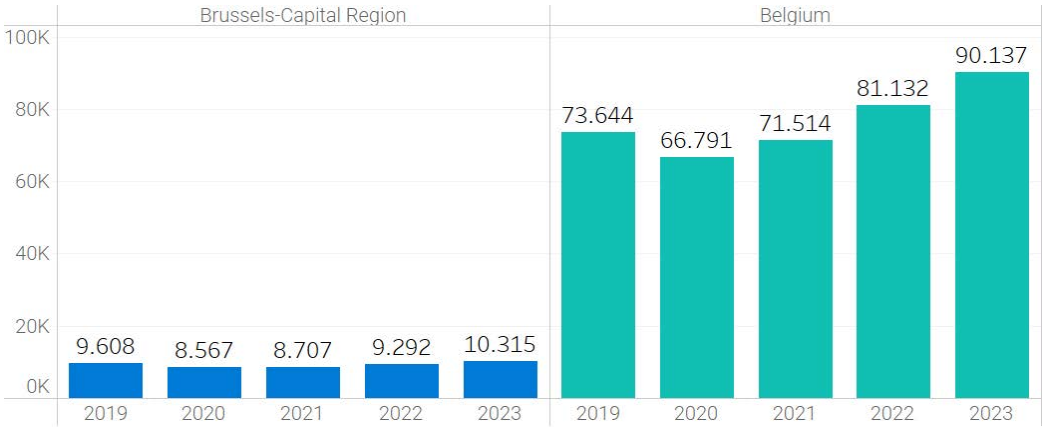


Figure 12. Nombre de cessations d'entreprises, 2019 - 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Bien que ces évolutions au niveau national semblent a priori moins bonnes qu'en RBC, elles sont à contrebalancer avec des augmentations du nombre de créations supérieures (pour rappel, + 10,5% de créations au niveau national entre 2019 et 2023, contre -7,6% en RBC sur la même période).

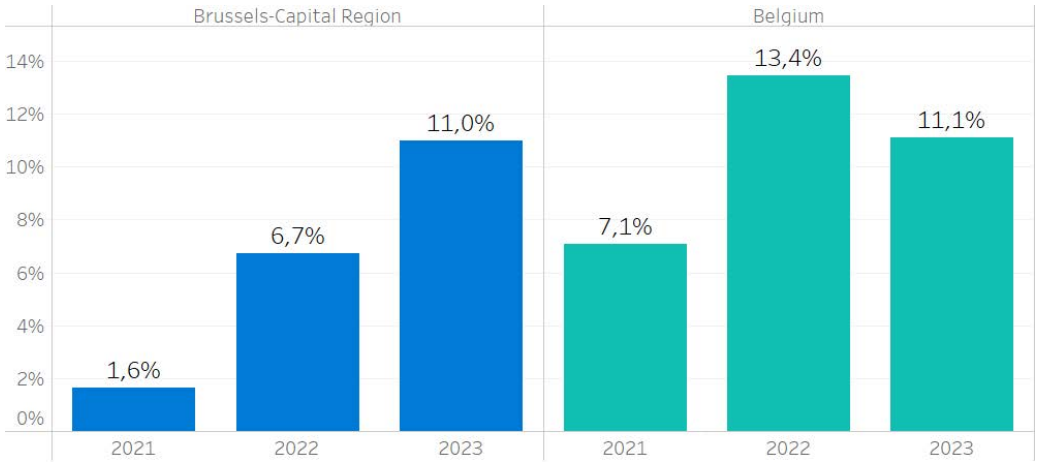


Figure 13. Evolution du nombre de cessations d'entreprises (%), 2021 - 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

7 Cette augmentation du nombre de cessations peut être nuancée par l'augmentation des assignations en dissolution : depuis 2018, les autorités judiciaires bruxelloises renforcent en effet la lutte contre les sociétés 'fantômes', et dans cette optique, contraignent de nombreuses entreprises à fermer leurs portes. Le nombre de dissolutions augmente en effet d'année en année et serait à son apogée en 2023, avec 2.313 dissolutions prononcées en 2023 (sources : chiffres du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles).

Répartition sectorielle

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques génère plus d'une cessation sur quatre

Comme c'était déjà le cas en 2021[8], les secteurs ayant enregistré le plus grand nombre de cessations d'entreprises en 2023 sont également ceux générant le plus grand nombre de créations, à savoir les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (26,3% des cessations bruxelloises), le **commerce** (15,5%) et la **construction** (12,8%).

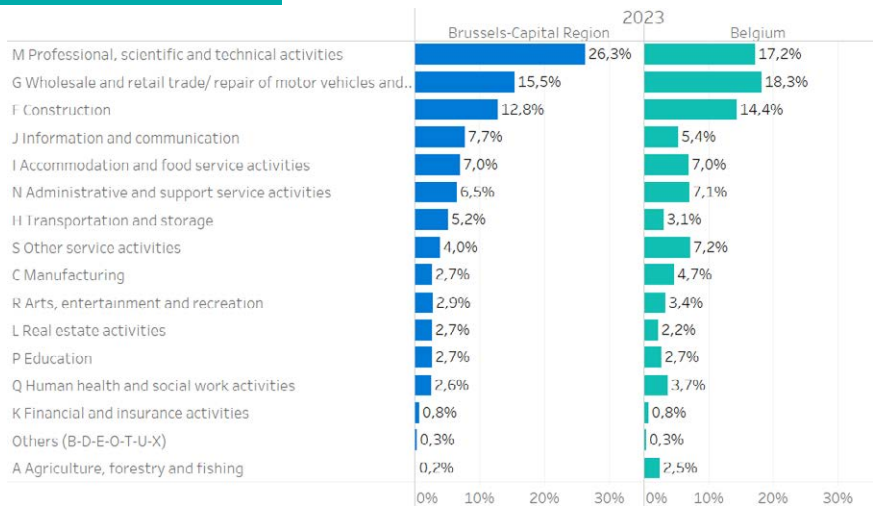


Figure 13. Evolution du nombre de cessations d'entreprises (%), 2021 - 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

En ce qui concerne la part représentée par les entreprises bruxelloises dans les cessations belges en 2023, elle est la plus élevée dans le secteur du **transport** et de **l'entreposage**, responsable d'un peu moins d'une cessation sur cinq (19,1%). Les secteurs bruxellois des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** et de **l'information et communication** suivent de près avec un nombre de cessations comptant pour respectivement 17,5% et 16,5% des cessations totales au niveau belge.

Notons que les parts bruxelloises de la majorité des secteurs affichent une surpondération des cessations par rapport aux créations. Les principaux sont les **activités financières et d'assurance** (3,8 pp d'écart), le **regroupement des autres secteurs**[9] (3,8 pp), la **construction** (3 pp) et **l'HoReCa** (2,9 pp).

À l'inverse, les parts des secteurs bruxellois des **arts, spectacles et activités récréatives** et de **l'enseignement** sont les plus sous-pondérées en termes de cessations par rapport aux créations comptabilisées dans ces secteurs au niveau national (avantage de 1 pp et 0,7 pp respectivement).

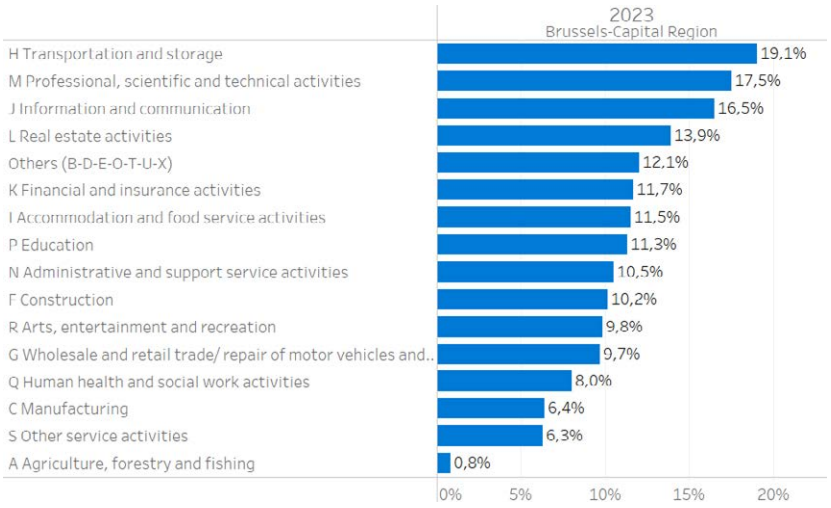


Figure 15. Part de la RBC dans les cessations d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2023, Statbel, données mensuelles

8 En 2022, les activités spécialisées, scientifiques et techniques venaient bien en tête des créations comme des cessations, mais étaient suivies, pour les créations, de la santé et de l'information et communication.

9 On y retrouve les industries extractives (B), la production et distribution d'électricité, etc. (D), la production et distribution d'eau, etc. (E), l'administration publique (O), les activités de ménages en tant qu'employeurs, etc. (T), les activités extraterritoriales (U) et les activités inconnues (X).

Evolution des cessations selon le secteur

Tous les secteurs connaissent une hausse du nombre de cessations par rapport à 2022, excepté les activités financières et d'assurance et l'agriculture

Entre 2022 et 2023, **presque tous les secteurs** au niveau bruxellois et national enregistrent une hausse des cessations. Seuls deux secteurs y échappent en RBC : il s'agit des **activités financières et d'assurance** (-4,7% par rapport à 2022) et **l'agriculture** (-25%). Au niveau belge, seul le **regroupement des autres secteurs**[10] enregistre une diminution de 17,8% des cessations.

À Bruxelles, les hausses de cessations les plus importantes concernent le secteur de la **santé** (+50% par rapport à 2022, et sur-représentée par rapport au niveau national), **l'enseignement** (+31,5%), **les arts et activités récréatives** (+26,8%) ou encore les **activités immobilières** (+25,4%).

En Belgique, **la santé** et **les arts et activités récréatives** connaissent également cette hausse (respectivement +30,2% et +24,9%), mais sont dépassés par le secteur des **activités financières et d'assurance**, qui enregistre une hausse de 40,9% alors même qu'il présente une **diminution** au niveau bruxellois (-4,7%).

Notons également que **l'enseignement**, qui enregistre une hausse importante au niveau bruxellois (+31,5%), connaît une augmentation beaucoup **plus modérée** au niveau national (+9,2%).

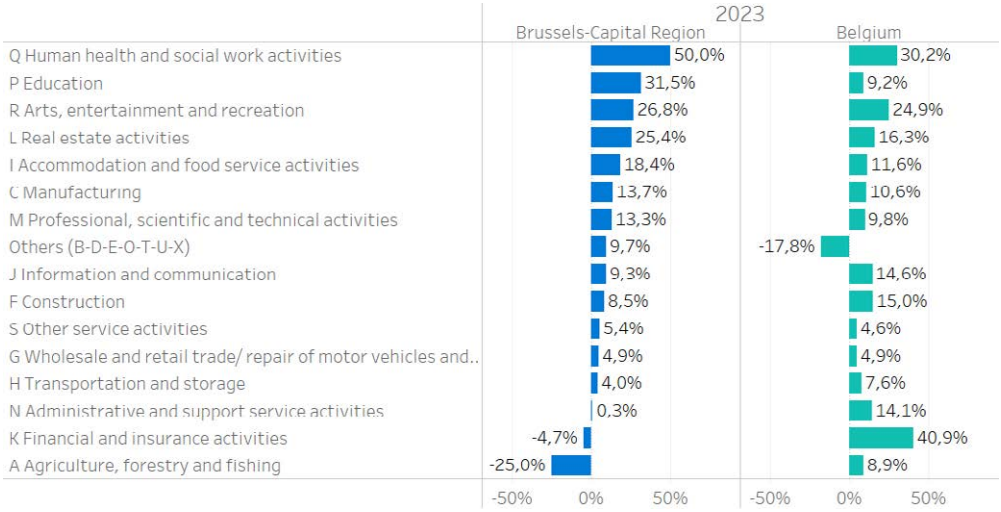


Figure 16. Evolution du nombre de cessations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2022-2023, Statbel – Données mensuelles

10 Pour rappel, on y retrouve les industries extractives (B), la production et distribution d'électricité, etc. (D), la production et distribution d'eau, etc. (E), l'administration publique (O), les activités de ménages en tant qu'employeurs, etc. (T), les activités extraterritoriales (U) et les activités inconnues (X).

Evolution du taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises reste plus élevé qu'en Belgique et rattrape le taux enregistré en 2019

Le taux de cessation d'entreprises en 2023 à Bruxelles est **plus élevé que le taux belge** (8,7% contre 7,9%), et augmente de manière importante par rapport à 2020 et 2021 (7,6) jusqu'à presque rattraper le taux de 2019 (8,8%).

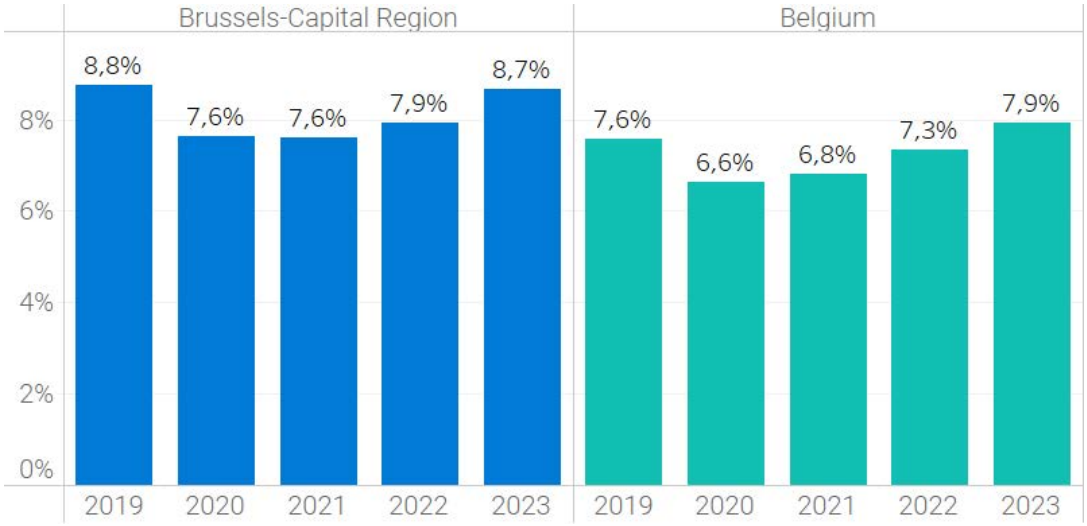


Figure 17. Taux de cessation d'entreprises, 2020-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Cette tendance est similaire au niveau national, mais avec des taux légèrement inférieurs : le taux de cessation belge est de 7,9% en 2023, ce qui est plus élevé qu'en 2020 (6,6%) et **dépasse** le taux enregistré en 2019 (7,6%).

Taux de cessation par secteur

Transport, enseignement et HoReCa ont les taux de cessation les plus élevés

En 2023 comme en 2022, les secteurs qui présentent les taux de cessation les plus élevés sont les **transports et l'entreposage** (11,6%), **l'enseignement** (10,2%) et **l'HoReCa** (10,1%). À noter que ces deux derniers secteurs enregistrent également les plus importantes **augmentations** par rapport à l'année précédente (respectivement +1,9 pp et +1,7 pp), avec le secteur de la **santé** (+1,7 pp). Ces secteurs sont suivis de près par la **construction** (9,5%), les **services administratifs et de soutien** (9,4%) et le **commerce** (9,3%).

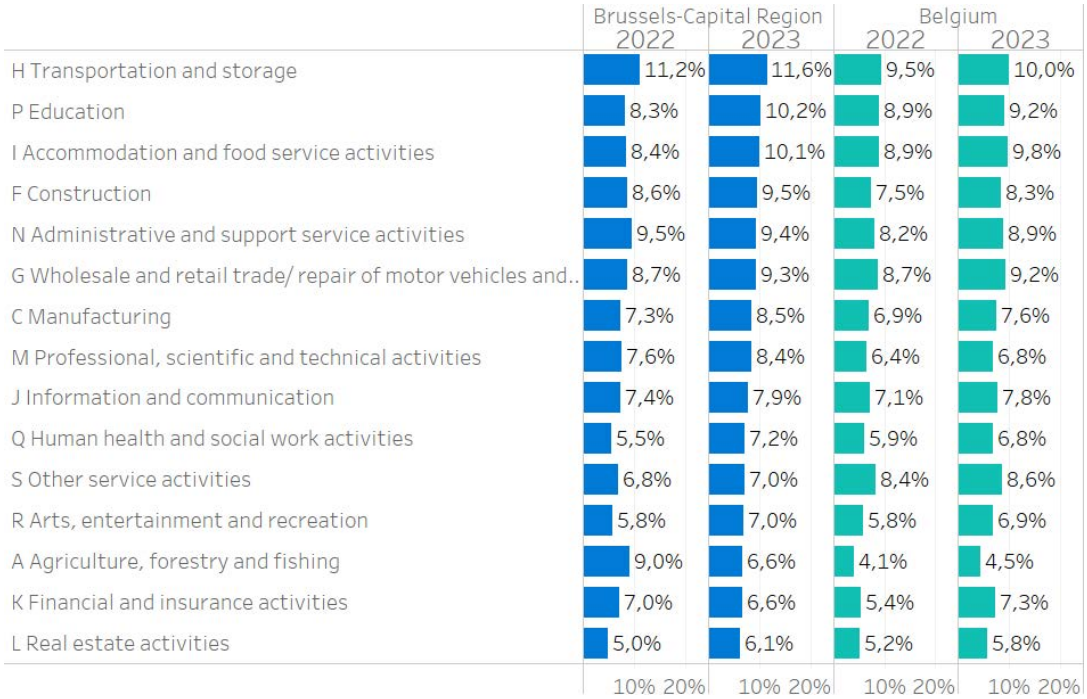


Figure 18. Taux de cessation d'entreprises par secteur d'activité, 2022-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

À l'inverse, les secteurs bruxellois affichant le taux le plus faible sont les **activités immobilières** (6,1%), les **activités financières et d'assurance** et **l'agriculture** (6,6%). Ce dernier affiche également la **diminution** la plus importante par rapport à 2022 (-2,4 pp). Au niveau national, la répartition est relativement similaire pour les secteurs au taux le plus élevé. De même, **l'agriculture** et les **activités immobilières** se démarquent par leur taux de cessation plus faible (respectivement 4,5% et 5,8%). Cependant, les activités financières et d'assurance ont ici un taux de cessation plus **élevé** qu'au niveau bruxellois, et représentent également la **hausse** la plus importante en Belgique entre 2022 et 2023 (+1,9 pp). Notons enfin qu'aucun secteur ne présente une diminution du taux de cessation au niveau national en 2023.

Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale

Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale

Evolution du nombre de créations nettes

Les créations nettes diminuent de moitié en RBC

La RBC crée davantage d'entreprises qu'elle n'en perd à la suite des fermetures d'entreprises : on dénombre ainsi **1.649 créations nettes** en 2023 à Bruxelles, ce qui correspond à 6% des créations nettes en Belgique.

Néanmoins, on observe une **chute importante** du nombre de créations nettes en 2023 (-55,1% par rapport à 2022), ce qui rompt avec la hausse progressive rencontrée depuis 2020. Le nombre des créations nettes est ainsi le plus faible rencontré ces dernières années, et cette tendance peut également être observée au **niveau national**, bien que plus modérée (-43,8%). Notons qu'à la différence de la RBC, le pays connaissait déjà un ralentissement de la croissance de ses créations nettes en 2022.

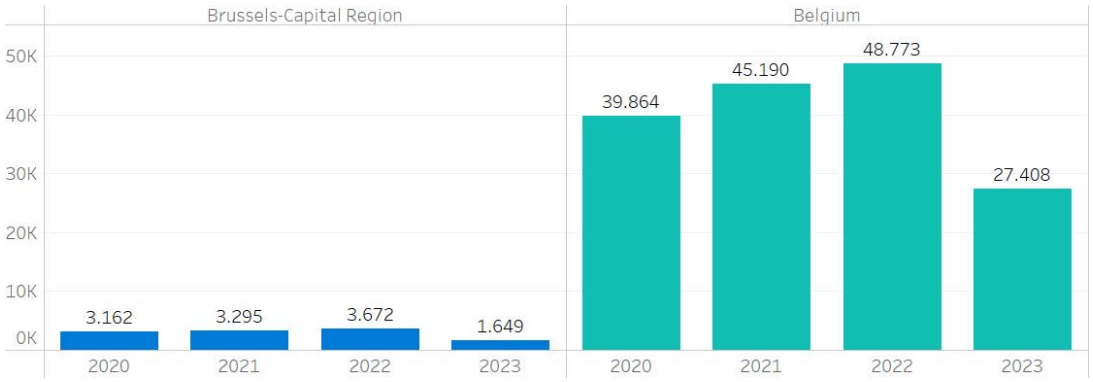


Figure 19. Nombre de créations nettes d'entreprises, 2020 - 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Cette diminution des créations nettes s'explique par l'effet combiné d'une baisse des créations (-7,7% en RBC et -9,5% en Belgique) et d'une hausse des cessations (+11% en RBC et en Belgique) en 2023 par rapport à l'année précédente.

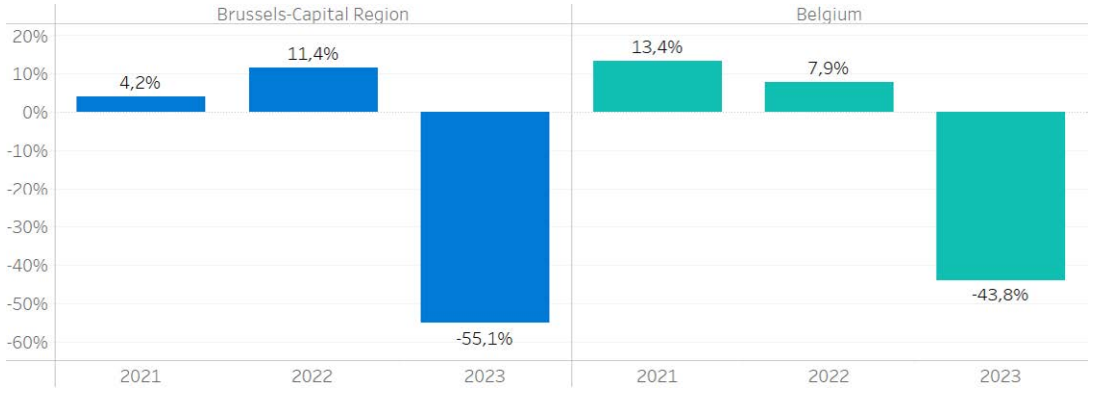


Figure 20. Evolution du nombre de créations nettes d'entreprises (%), 2021-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Créations nettes selon la région

La Flandre à l'origine de plus de 75% des créations nettes en Belgique en 2023

Une analyse de l'évolution de la part des créations nettes attribuable à chaque région de 2020 à 2023 montre la prédominance de la Flandre en la matière. Celle-ci est à l'origine de plus de 7 créations nettes sur 10 du pays, et cette part est en augmentation, passant de 70,9% en 2022 à 75,5% en 2023. La part de la Région wallonne se situe autour de 20%, et diminue légèrement en 2023 (18,5%).

La part attribuable à la RBC connait, elle, une baisse constante sur la période, passant de 7,9% en 2020 (voire 10,2% en 2019) à 6% en 2023. Cela s'explique par une croissance du nombre de créations moins rapide que dans les autres régions du pays.

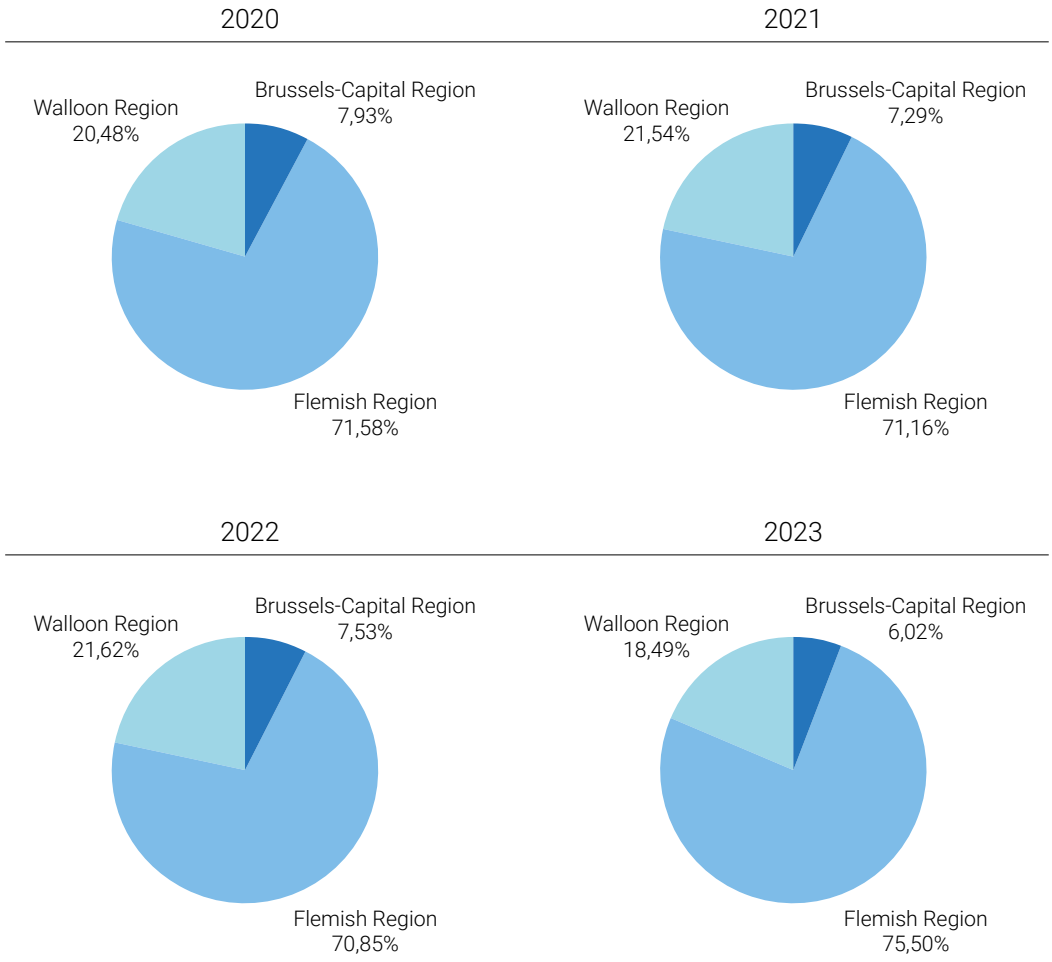


Figure 21. Répartition des créations nettes selon la région, 2020-2023, Statbel - Données mensuelles

Répartition sectorielle

Premier créateur net d'entreprises en 2023 en RBC et au niveau national : le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques

Au sein des secteurs de l'économie bruxelloise, quatre secteurs ont enregistré un nombre de cessations supérieur au nombre de créations au cours de l'année 2023 : le **commerce** (-346 entreprises en fin d'année[11]), **l'HoReCa** (-190), la **construction** (-115) et les **activités financières et d'assurance** (-1).

En Belgique, seuls **l'agriculture** (-144) et **l'HoReCa** (-87) ont également connu un recul du nombre de créations nettes durant cette période.

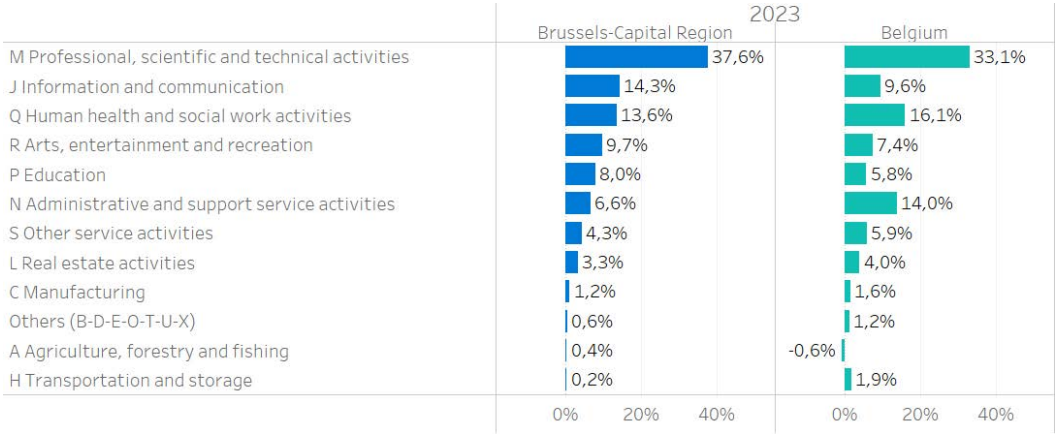


Figure 22. Répartition des créations nettes selon le secteur (hors commerce, construction, HoReCa et activités financières et d'assurance), 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Parmi les secteurs générant un nombre net positif de starters en RBC en 2023, c'est le secteur des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** qui obtient la palme des secteurs les plus productifs, avec une part de 37,6% dans le total des créations nettes (et 33,1% en Belgique). Viennent ensuite **l'information et communication** (avec 14,3%), et la santé (13,6%). En Belgique, la **santé** est également à l'origine de nombreuses créations nettes (16,1%) ainsi que les **activités administratives et de soutien** avec une part de 14%, soit le double de la part bruxelloise des créations nettes de ce secteur (6,6%).

Par ailleurs, le **secteur de la construction** demeure parmi les champions des créations nettes à l'échelle de la Belgique, dynamisé par un nombre net de créations important en **Flandre** où on a pu en dénombrer 3.656 unités en 2023[12]. Un nombre toutefois en retrait par rapport à 2021 (6.490 créations nettes).

11 Ce solde correspond à la différence entre les créations et les cessations d'entreprises.

12 Soit 94,5% des créations nettes belges du secteur.

À l'échelle de la Belgique, 13,6% des créations nettes sont issues de ce secteur alors qu'en RBC, le nombre de cessations est supérieur au nombre de créations (-115 créations nettes).

Enfin, nous pouvons également constater que le **secteur du transport et entreposage** représente une part très faible (0,9%) dans les créations nettes d'entreprises au niveau belge.

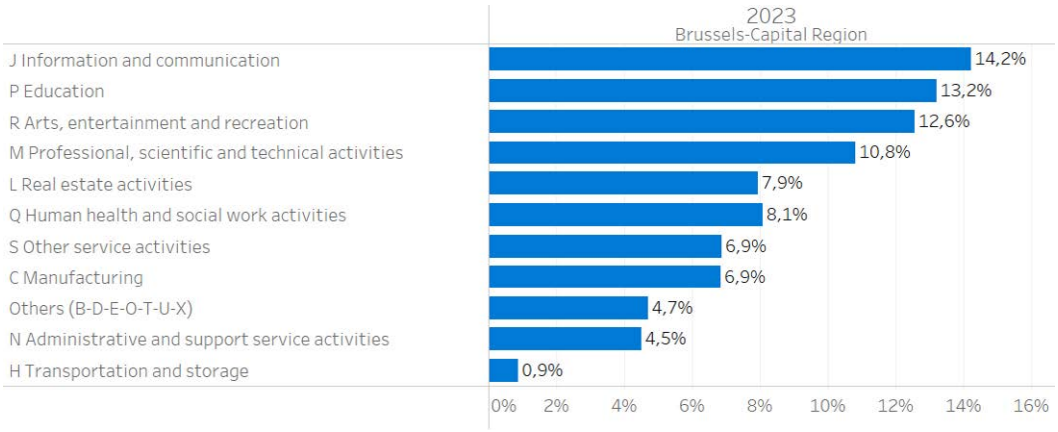


Figure 23. Part de la RBC dans les créations nettes selon le secteur (hors construction, commerce, HoReCa, activités financières et d'assurance et agriculture), 2023, Statbel – Données mensuelles

Evolution des créations nettes selon le secteur

Les créations nettes en forte diminution dans la construction, les activités financières et d'assurance et l'HoReCa

À Bruxelles, les chutes les plus importantes concernent la **construction** (-285,5%), les **activités financières et d'assurance** (-108,3%) et **l'HoReCa** (-84,5%). La **santé** arrive également en 4ème position (-76%), ce qui est cependant moins surprenant vu la forte progression des créations enregistrée l'année précédente suite au changement législatif la concernant. En Belgique, ces diminutions sont principalement observées dans **l'HoReCa** (-28,9%), le **commerce** (-96,1%) et la **santé** (-79,2%).

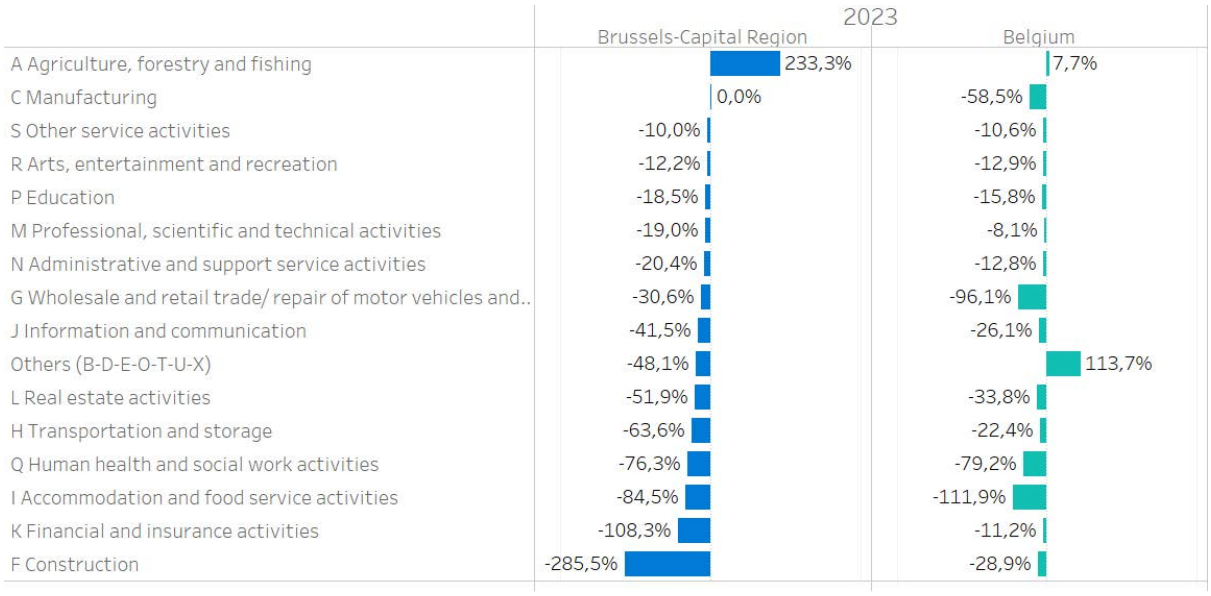


Figure 24. Evolution du nombre de créations nettes d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2022-2023, Statbel – Données mensuelles

Les augmentations en revanche ne concernent que **l'agriculture** en RBC, qui passe de 3 créations nettes au terme de l'année 2022, à 10 en 2023 (+233%). En Belgique, le nombre de créations nettes augmente dans l'agriculture également (passant de -156 à -144 soit +7,7%) et dans le **regroupement des autres secteurs** (139 créations nettes en 2022 à 297 en 2023, ce qui représente une augmentation de 113,7%).

Notons qu'alors qu'elles augmentent à l'échelle nationale, les créations nettes de ces autres secteurs **diminuent** en RBC (-48%). On peut également observer d'autres diminutions plus importantes en RBC qu'en Belgique, notamment dans les secteurs de la **construction** (-285,5% en RBC vs -28,9% en Belgique) et les **activités financières et d'assurance** (-108,3% vs -11,2%). À l'inverse, certaines baisses semblent

plus importantes à l'échelle nationale qu'en RBC ; on peut citer le **commerce** (-30,6% en RBC et -96,1% en Belgique) ou dans une moindre mesure, **l'HoReCa** (-84,5% vs -111,9%).

Dynamique entrepreneuriale

Une dynamique entrepreneuriale en chute libre en 2023, avec un taux qui diminue de moitié

En RBC, la part du solde net d'entreprises créées dans le nombre moyen d'entreprises actives s'élève à **1,4%** pour l'année 2023. Ce taux **diminue de moitié** (-1,7 pp) par rapport à ceux enregistrés les années précédentes : on pouvait en effet observer une augmentation progressive allant de 2,8% en 2020 à 3,1% en 2022.

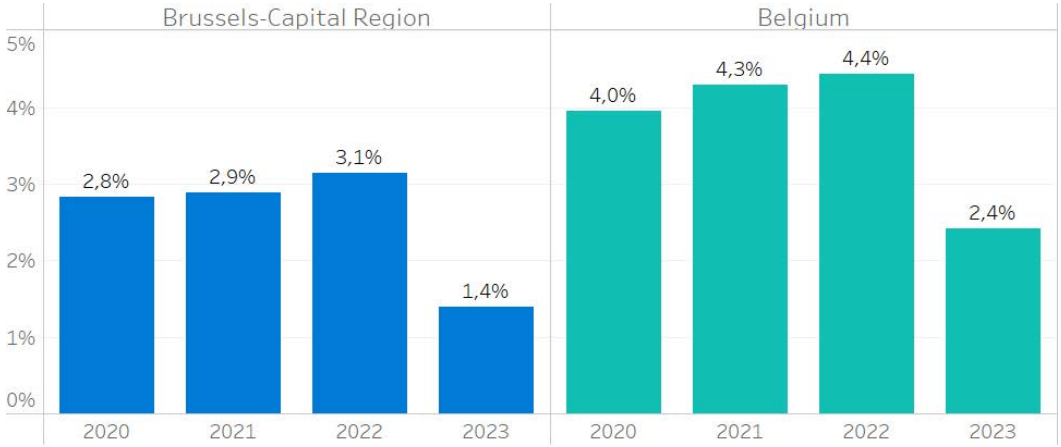


Figure 25. Dynamique entrepreneuriale, 2020-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

En **Belgique,** la dynamique entrepreneuriale s'effondre également. Elle s'élevait à 4,4% en 2022 et n'atteint désormais que 2,4%, perdant donc 2,2 pp au passage. Ces taux sont les plus bas enregistrés depuis plusieurs années. À Bruxelles, on enregistrait même une dynamique entrepreneuriale de 4% en 2018.

Notons, par ailleurs que les valeurs pour l'année 2022 se doivent d'être nuancées par le nombre important de créations attribuables au secteur de la santé sous l'effet du changement législatif le concernant. En excluant ce secteur du calcul, la dynamique entrepreneuriale tomberait à **2,1%** pour la RBC (soit 1 pp de moins que le taux affiché), et à **2,8%** pour la Belgique (-1,6 pp). Plutôt que de connaître une croissance en 2022, la dynamique entrepreneuriale aurait donc déjà commencé à chuter.

Bien que ces taux restent positifs, signifiant que le nombre de créations continue de dépasser le nombre de cessations, ils indiquent une **baisse drastique de la dynamique entrepreneuriale en 2023**, à Bruxelles comme dans le reste du pays.

Dynamique entrepreneuriale par secteur d'activité

Dynamique entrepreneuriale négative pour l'HoReCa et le commerce, la construction et les activités financières et d'assurance

Outre le **regroupement des autres secteurs** comptant le moins d'entreprises, nous retrouvons dans le haut du tableau les deux secteurs ayant enregistré les taux de création d'entreprises les plus élevés : **la santé humaine et action sociale** (avec un taux de 8,4% en RBC et 7,9 en Belgique) et **l'enseignement** (6,8% en RBC et 5,2 en Belgique). Notons que la dynamique entrepreneuriale de la santé diminue par rapport à 2022, année où elle était boostée par le changement législatif et ses nombreuses créations dans le secteur.

A l'opposé, les secteurs de **l'HoReCa** (-2,7%), du **commerce** (-2%), de la **construction** (-0,1%) et des **activités financières et d'assurance** (-0,8%) présentent une dynamique entrepreneuriale négative : le nombre de cessations d'entreprises y a excédé le nombre de créations. Les autres secteurs bruxellois affichent des taux compris entre 0,1 et 5,3%. Notons enfin que ce taux **diminue** entre 2022 et 2023 **pour la plupart des secteurs** (hormis l'agriculture, mais qui compte peu d'entreprises, et l'industrie manufacturière dont le taux reste stable).

La **plupart des secteurs bruxellois** ont enregistré des **taux inférieurs aux taux belges**, à l'exception de **la santé,** de **l'enseignement**, des **arts, spectacles et activités récréatives**, de **l'agriculture** et de **l'industrie manufacturière**. Les écarts les plus importants apparaissent dans les secteurs de les **activités financières et d'assurance** (-0,1% en RBC contre 3,3% en Belgique) et de la **construction** (-0,8% contre 3,3%).

	Brussels-Capital Region		Belgium	
	2022	2023	2022	2023
Others (B-D-E-O-T-U-X)	69,7%	10,1%	54,5%	48,0%
Q Human health and social work activities	45,5%	8,4%	50,3%	7,9%
P Education	8,9%	6,8%	6,6%	5,2%
R Arts, entertainment and recreation	6,3%	5,3%	4,9%	4,0%
A Agriculture, forestry and fishing	1,1%	3,7%	-0,3%	-0,3%
J Information and communication	5,7%	3,2%	5,3%	3,7%
M Professional, scientific and technical activities	3,4%	2,7%	4,0%	3,5%
N Administrative and support service activities	2,7%	2,1%	5,7%	4,7%
S Other service activities	1,9%	1,7%	2,2%	1,9%
L Real estate activities	3,6%	1,7%	4,4%	2,8%
C Manufacturing	0,8%	0,8%	1,7%	0,7%
H Transportation and storage	0,2%	0,1%	2,1%	1,6%
K Financial and insurance activities	1,0%	-0,1%	3,9%	3,3%
F Construction	0,4%	-0,8%	3,6%	2,5%
G Wholesale and retail trade/ repair of motor vehicles and..	-1,5%	-2,0%	-0,2%	-0,5%
I Accommodation and food service activities	-1,4%	-2,7%	1,2%	-0,1%

Figure 26. Dynamique entrepreneuriale selon le secteur d'activité, RBC et Belgique, 2022-2023, Statbel – Données mensuelles

Faillites

Faillites[13]

Evolution du nombre de faillites

Le nombre de faillites diminue légèrement en 2023, reste plus élevé qu'en 2020 et 2021 mais est toujours en recul par rapport à la période pré Covid

En 2023, **1.679** entreprises bruxelloises ont été déclarées en **faillite**, représentant une part de 16,4% des faillites belges (57,7% pour la Flandre et 25,9% pour la Wallonie), soit 2,8 pp de moins qu'en 2022.

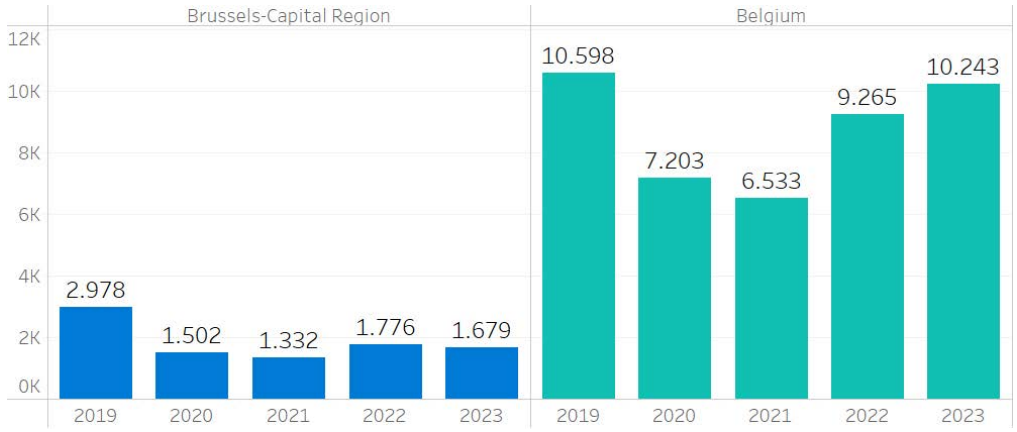


Figure 27. Nombre de faillites, 2019-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

Malgré une **légère baisse** par rapport à 2022 (-5,5%) et une **hausse** face aux valeurs enregistrées en 2020 et 2021 (respectivement +11,8% et +26,1%), le nombre de faillites enregistrées en 2023 n'en reste pas moins **bien en recul par rapport à la période pré Covid** ; on en compte en effet 43,6% de moins qu'en 2019[14].

En **Belgique**, en revanche, le nombre de faillites enregistrées **augmente** de 10,6% par rapport à 2022, et rattrape progressivement le niveau atteint en 2019 (-3,4%).

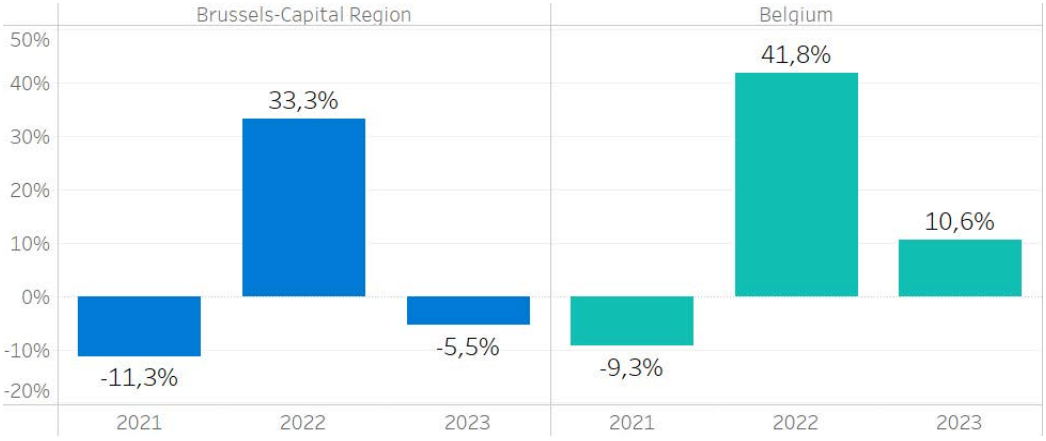


Figure 28. Evolution du nombre de faillites (%), 2021-2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

13 Remarque : Un moratoire sur les faillites était d'application jusqu'au 31 janvier 2021. Depuis le 21 mars 2021, les procédures de réorganisation judiciaire ont été assouplies et sont désormais plus accessibles aux PME (loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du Code du droit économique et le Code des impôts sur les revenus 1992).

14 D'après Graydon, la baisse des faillites à Bruxelles pourrait également en partie s'expliquer par le fait que les administrations fiscales et sociales émettent de plus en plus d'assignations en dissolution, ce qui tronquerait quelque peu les statistiques de faillites habituelles.

En RBC en 2023, le taux de faillite (rapport entre nombre de faillites et population moyenne d'assujettis sur la période) est de 1,4%, soit 1 faillite pour 70 entreprises (contre 1,5% en 2022, équivalent à 1 faillite pour 66 entreprises). Ces taux sont **bien supérieurs** aux taux de faillite pris à l'échelle du pays et qui s'élevaient à 0,9% en 2023 (1 faillite pour 112 entreprises) et 0,8% en 2022 (1 faillite pour 120 entreprises).

4.013 pertes d'emplois résultant de faillites d'entreprises ont été observées en 2023 en RBC, soit une légère baisse par rapport à 2022 (-5,9%), mais une baisse manifeste par rapport à 2019 (-36%).

Répartition sectorielle

Le secteur du commerce responsable de presque 1 faillite sur 4 à Bruxelles et celui de l'HoReCa du plus grand nombre de pertes d'emploi

Les secteurs enregistrant le plus grand nombre de faillites d'entreprises, et ce tant en RBC qu'en Belgique, sont le **commerce** (responsable de 23,4% des faillites comptabilisées en 2023 en RBC et correspondant à 777 pertes d'emploi), la **construction** (19,8% et 585 pertes d'emploi) et **l'HoReCa** (17,4% et 900 pertes d'emploi – soit le secteur qui enregistre le plus de pertes d'emploi en 2023).

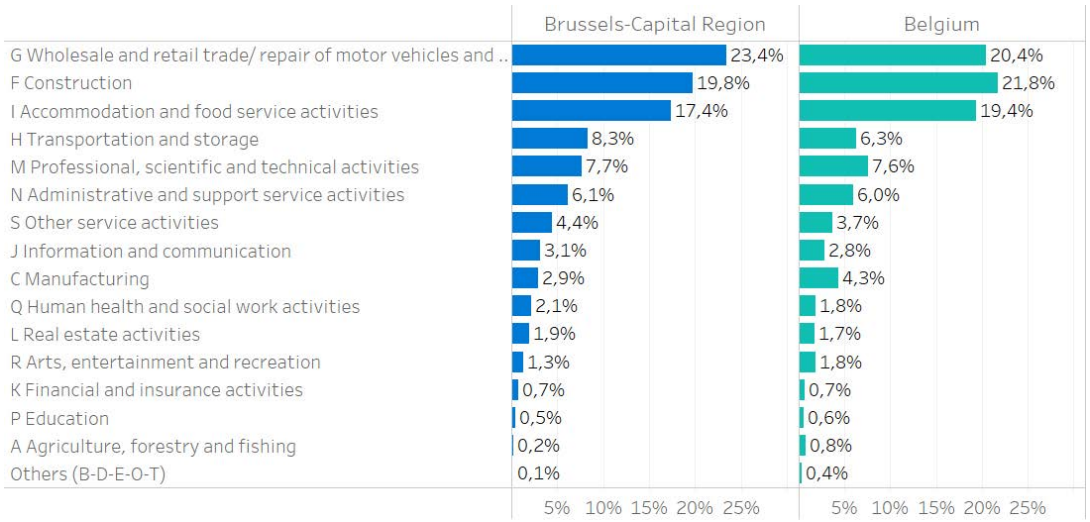


Figure 29. Répartition des faillites selon le secteur d'activité, 2023, RBC et Belgique, Statbel – Données mensuelles

En 2023 en RBC, 9 secteurs se démarquent par une proportion de faillites d'entreprises supérieure à la part moyenne de 16,4% que représentent les faillites d'entreprises bruxelloises dans le total des faillites en Belgique, tous secteurs confondus. Ainsi, le nombre de faillites d'entreprises bruxelloises dans les secteurs suivants représentaient des parts comprises entre 16% et 22% du nombre total de faillites comptabilisées en Belgique dans ces secteurs : le **transport** (21,5%), **les autres activités de services** (19,4%), la **santé** (19,1%), le **commerce** (18,8%), **l'immobilier** (18,6%), **l'information et communication** (18,4%), les **activités financières et d'assurance** (17,9%), les **activités de services administratifs et de soutien** (16,8%) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (16,6%). Tous les autres secteurs représentant des parts inférieures à la moyenne de 16,4%.

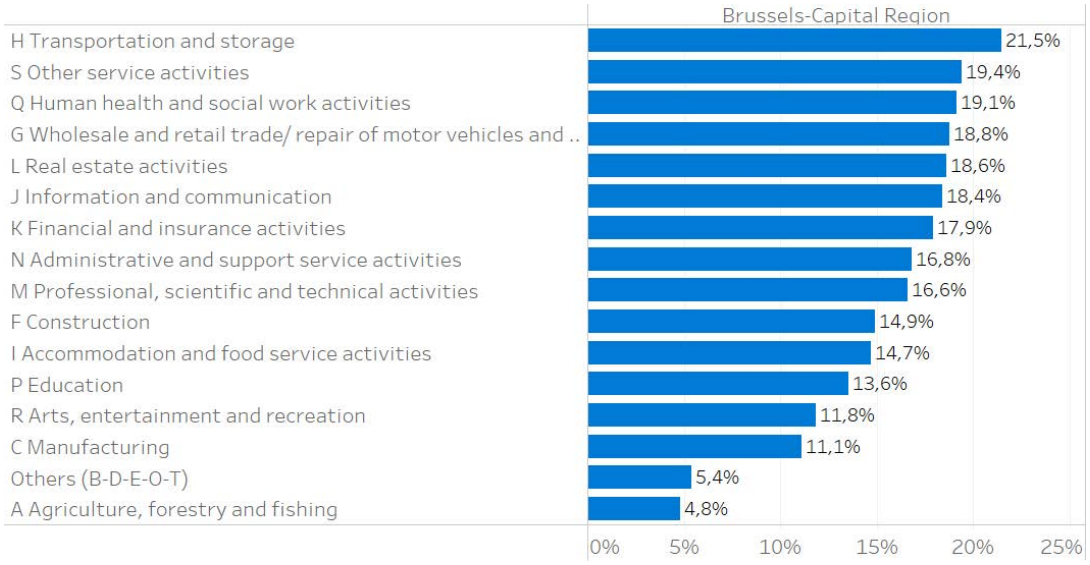


Figure 30. Part de la RBC dans les faillites d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2023, Statbel, données mensuelles

Evolution des faillites selon le secteur

Diminution des faillites dans plusieurs secteurs dont l'enseignement, l'industrie manufacturière ou la construction

A contrario de l'année 2022 qui a vu uniquement une baisse des faillites dans l'enseignement, en 2023, nous observons une **baisse** dans de nombreux secteurs: **l'enseignement** (-33% et déjà en diminution en 2022), **l'industrie manufacturière** (-21%), la **construction** (-20%), les **activités de support administratif et de soutien** (-17%), le **transport et entreposage** (-16%), **l'information communication** (-13%), les **arts, spectacles et activités récréatives** (-8%) et **l'immobilier** (-3%).

Quelques secteurs évoluent peu voire stagnent, comme l'HoReCa (+1%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+0,8%), la santé (0%) et le regroupement des autres secteurs (0%).

Enfin, 4 secteurs connaissent une augmentation du nombre de faillites par rapport à l'année précédente. C'est le cas des **activités financières et d'assurance** (+100% et en recul en 2022), des **autres activités de services** (+48%) et de **l'agriculture** (+33%), qui sont pourtant à nuancer tant les effectifs concernés sont réduits. Le **commerce** connaît également une hausse de 8% par rapport à 2022.

Au niveau belge, presque tous les secteurs connaissent une **augmentation** du nombre de faillites entre 3 et 54%, sauf les arts, spectacles et activités récréatives (-9%), l'information et communication (-6%) et les activités financières et d'assurance (-1,5%) (mais d'une seule faillite seulement).

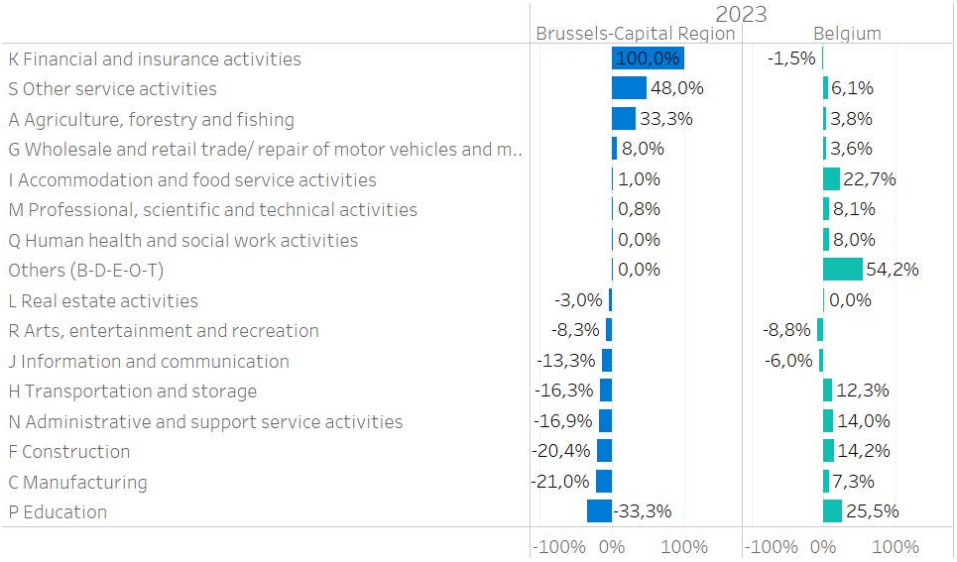


Figure 31. Evolution du nombre de faillites d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2022-2023, Statbel – Données mensuelles

Immigrations et émigrations d'entreprises

Immigrations et émigrations d'entreprises[15]

Evolution du nombre de migrations

Malgré une petite évolution positive la RBC reste la seule région en déficit migratoire

Le nombre net d'entreprises ayant émigré de la **RBC** s'élève à **851** unités en 2023. La même année, la **Flandre** et la **Wallonie** comptabilisaient respectivement un surplus migratoire de **510** et **425** unités.

Entre 2022 et 2023, Bruxelles continue à connaître une **amélioration de son déficit migratoire** qui s'est réduit de 8,2%. Toutefois, les valeurs des migrations totales (immigrations + émigrations) restent relativement stables sur la période, tant en RBC (+0,2%) qu'en Wallonie (-0,1%). La Flandre connaît quant à elle une très légère diminution (-3,2%). Comme entre 2021 et 2022, elle enregistre également une hausse significative de ses immigrations nettes (+20,3%) entre 2022 et 2023, principalement issue d'une diminution des émigrations (-5%).

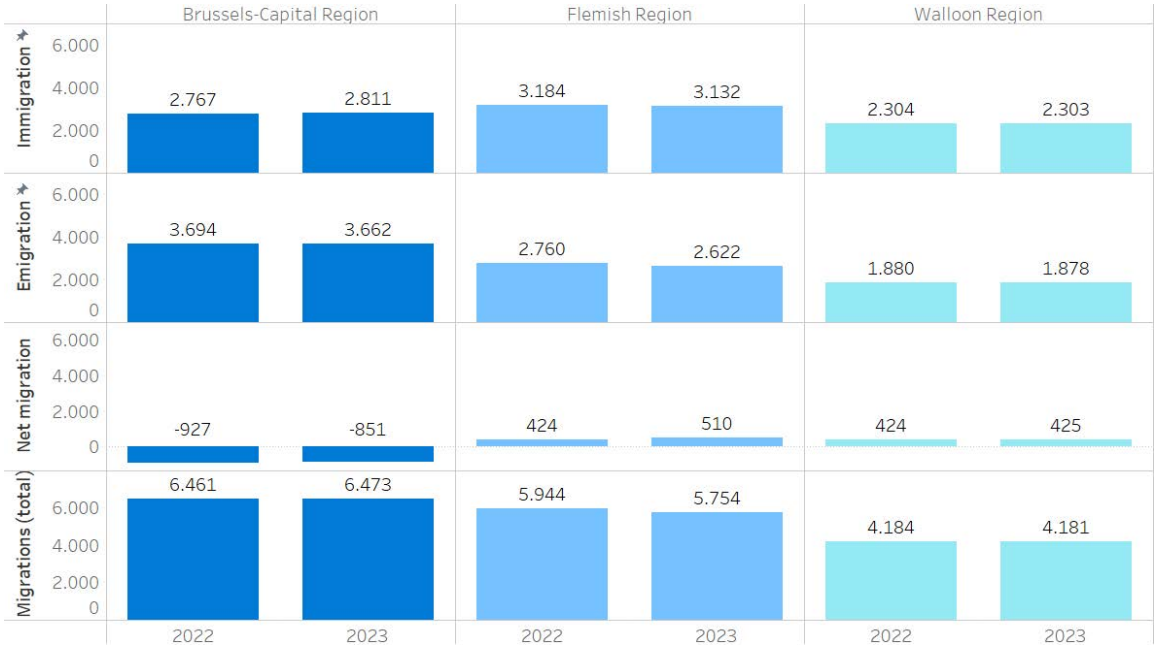


Figure 32. Nombre d'immigrations, d'émigrations, solde migratoire et total des migrations selon la région, 2022-2023, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données mensuelles

15 Mise en garde de Statbel concernant ces données : l'adresse du siège social/du domicile a été utilisée pour ventiler les statistiques par région. L'activité économique n'a pas toujours lieu à l'adresse du siège social/du domicile : comparer des données régionales requiert donc une certaine prudence. Certains « faux mouvements » démographiques pourraient être induits par des corrections d'adresses.

Solde migratoire selon le secteur d'activité

L'HoReCa et le commerce, seuls secteurs à être en surplus migratoire en RBC

Dans l'économie bruxelloise, seuls **l'HoReCa** et le **commerce** ont enregistré un nombre d'immigrations supérieur au émigrations en 2023 (respectivement 16 et 1). Tel qu'en 2021 et 2022, les trois secteurs affichant les déficits migratoires les plus importants sont la **construction** (déficit migratoire de 245 unités), **l'information et communication** (déficit de 181 unités) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (déficit de 161 unités).

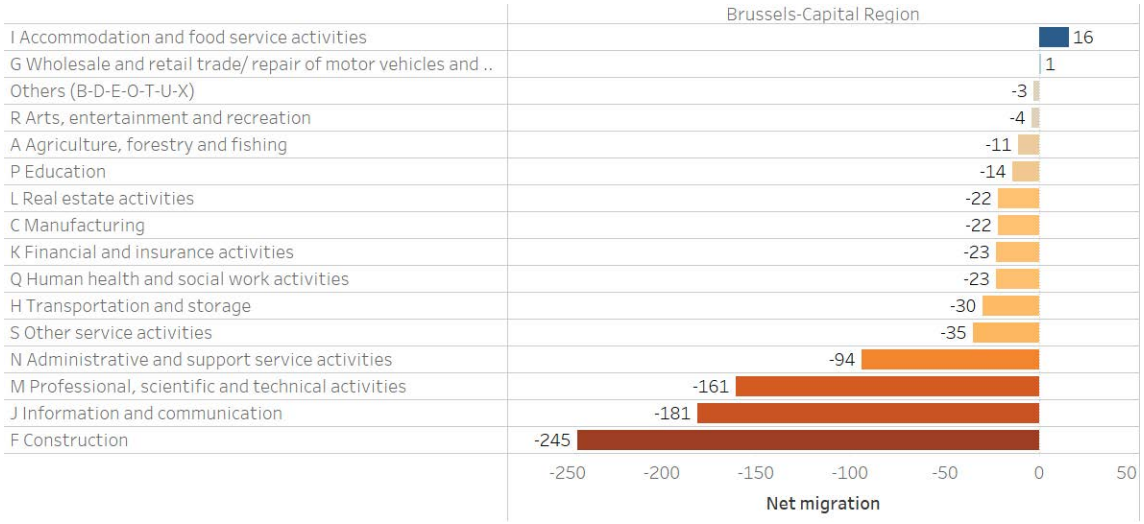


Figure 32. Nombre d'immigrations, d'émigrations, solde migratoire et total des migrations selon la région, 2022-2023, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données mensuelles

Intensité migratoire selon la région

Bruxelles enregistre l'intensité migratoire la plus forte du pays

La proportion d'entreprises ayant migré (immigrations et émigrations) est restée stable entre 2022 et 2023, et ce dans les trois régions du pays. Toutefois, sur la période observée, la RBC enregistre le plus grand nombre d'entreprises migrantes par rapport à sa population d'entreprises. Ainsi en 2023, 5,5% de ses entreprises furent l'objet soit d'une immigration sur ou une émigration hors de son territoire, contre 1,4% pour la Wallonie et seulement 0,8% pour la Flandre.

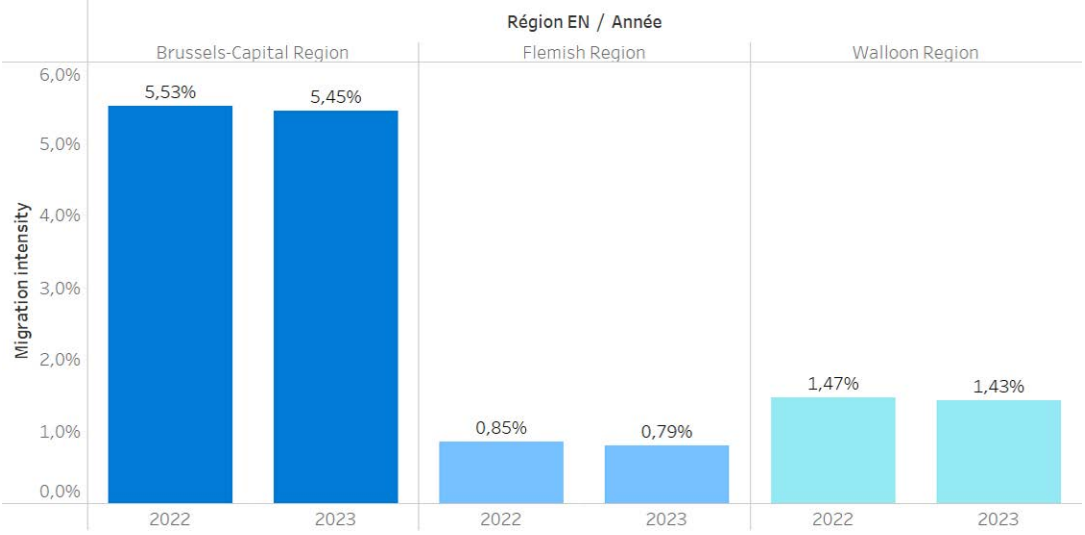


Figure 34. Intensité migratoire des entreprises (%) selon la région, 2022-2023, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données mensuelles

Annexes

Annexe : Tableaux synthétiques[16]

Entreprises

	Nbre				Evol. (%)		
	2020	2021	2022	2023	2021-2022	2022-2023	2020-2023
Entreprises	113.195	115.541	118.286	119.084	+2,4	+0,7	+5,2

Dynamique : créations/cessations

	Nbre				Evol. (%)		
	2020	2021	2022	2023	2021-2022	2022-2023	2020-2023
Créations	11.729	12.002	12.964	11.964	+8,0	-7,7	+2,0
Taux de création	10,5%	10,5%	11,1%	10,1%	+5,7	-9	-3,8
Cessations	8.567	8.707	9.292	10.315	+6,7	+11,0	+20,4
Taux de cessation	7,6%	7,6%	7,9%	8,7%	+3,9	+10,1	+14,5
Créations nettes	3.162	3.295	3.672	1.649	+11,4	-55,1	-47,9
Dynamique entrepreneuriale	2,8%	2,9%	3,1%	1,4%	+6,9	-54,8	-50,0

Faillites

	Nbre				Evol. (%)		
	2020	2021	2022	2023	2021-2022	2022-2023	2020-2023
Faillites	1.502	1.332	1.776	1.679	+33,3	-5,5	+11,8

Dynamique : immigrations/émigrations

	Nbre		Evol. (%)
	2022	2023	2022-2023
Immigrations	2.767	2.811	+1,6
Emigrations	3.694	3.662	-0,9
Solde migratoire[17]	-927	-851	+8,2

16 Sur base des données mensuelles (cumulées) au 31/12.

17 Solde migratoire : Immigrations – Emigrations.

hub
.brussels
our business is to help yours